

Cfdt:

Une médecine du travail pour les agent·es de l'Éduc Nat

Malgré les obligations de l'employeur, 95 % des agents ne bénéficieront jamais de visite ni de surveillance médicale au travail au cours de leur carrière.

Les revendications CFDT

- Des **visites médicales** au travail **régulières**
- Une véritable **prévention de la santé des femmes** au travail.
- Une **surveillance médicale effective pour les risques spécifiques.**



Pour notre santé
au travail !
VOTEZ CFDT !

Cfdt:

Une médecine du travail pour les agent·es de l'Éduc Nat

- La Loi prévoit que chaque agent peut demander **une visite médicale par an**. A défaut, il ou elle doit être convoqué **tous les 5 ans** Dans les faits 95 % n'en bénéficieront jamais en raison d'effectifs squelettiques dans les services : **un scandale ! La CFDT demande que les médecins traitants assurent une visite régulière concernant la santé au travail.**
- Troubles musculo squelettiques, cancer du sein , ménopause, endométriose et dysménorrhées invalidantes, épuisement professionnel, agissements sexistes et sexuels ...les **900 000 femmes** qui travaillent à l'éducation nationale **sont exposées à des risques spécifiques. Pour la CFDT, la mise en place d'une politique et d'actions de prévention sont des priorités.**
- Personnels en situation de handicap, femmes enceintes ou venant d'accoucher, agents réintégrés après un congé long ou souffrant de pathologies particulières ... **Tous et toutes devraient bénéficier d'un suivi médical particulier** (possibilité d'aménagement de poste, d'horaires,...). **La CFDT fait des propositions concrètes pour que ce droit devienne effectif.**



**Pour notre santé
au travail !
VOTEZ CFDT !**